

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence pour ses volets "Mise en technique discrète des réseaux électriques et de télécommunication" et "Rénovation des façades des centres-villes et villages" - Année 2020 - 1ère répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à des communes et au SMED 13, dans le cadre de l'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence pour ses volets "Mise en technique discrète des réseaux électriques et de télécommunication" et "Rénovation des façades des centres-villes et villages" au titre de l'année 2020, des subventions d'un montant total de 688 596 € sur une dépense subventionnable globale de 2 870 905 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer, avec chaque bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame MIQUELLY et Messieurs GÉRARD et GIBERTI ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**